

# Parc national de Port Cros

## Orientation 5.2 Promouvoir un mode de recherche et d'innovation collaboratif et participatif

Afin de mettre en place un échange réciproque permanent entre les acteurs du territoire, la participation du public ou de certains groupes d'acteurs à la prospection, à la récolte de données et plus généralement à la constitution de la connaissance est un axe déterminant de la stratégie de recherche et d'innovation développée sur le territoire du parc national de Port-Cros.

Une dynamique de « recherche-action » sera soutenue collectivement afin de s'appuyer sur les différents projets développés pour améliorer la connaissance des milieux, des enjeux du territoire et tester des solutions sur le terrain. Ainsi, la coopération scientifique sera étendue avec les filières professionnelles, les collectivités locales, les habitants, les associations, etc., notamment en mettant en place des rencontres régulières entre le conseil scientifique et le conseil économique social et culturel. Les sciences participatives seront développées sur le territoire sur des programmes ciblés.

Enfin, la charte prévoit la mise en place d'une plate forme de diffusion des connaissances ouverte au grand public.

5 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>5.2.2 Renforcer et étendre la coopération scientifique avec les acteurs du territoire (filières professionnelles, collectivités locales, habitants, associations...), notamment en organisant des rencontres régulières entre le CESC et le conseil scientifique du parc national de Port-Cros (débat publics, conférences...).</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coordination de la démarche</li><li>• Organisation de temps d'échange entre scientifiques et acteurs du territoire pour l'identification des besoins de recherche, la participation à la mise en oeuvre et la diffusion des résultats</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation aux échanges</li><li>• Mise à disposition d'espace de conférence</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Universités, laboratoires de recherche</li><li>• Acteurs socioéconomiques, collectivités locales,</li><li>• Habitants, associations, chambres consulaires</li></ul>
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4546

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-11 11:30